

Proposition d'assurance PROTECTION JURIDIQUE PRIVÉE

Code n° **4218** Votre interlocuteur :
AYMERIC CHATEL ASSURANCES
 ALLEE EUROMEDOC
 BAT DAA - Z.A. EUROMEDOC
 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC
 Téléphone: 05.35.54.05.44
 Orias: 09 050 177 - Rcs Bordeaux 511 747 016

Paiement de la cotisation Annuel Semestriel **OUI**, je souhaite être garanti par **Protection Juridique Privée** et profiter immédiatement de ses avantages.
 Trimestriel Mensuel

Mode de paiement Prélèvement le 8 du mois Affaire nouvelle Modification contrat n° N° Sociétaire
 Par chèque bancaire Date d'effet demandée Echéance annuelle 1^{er} janvier

Le souscripteur

NOM, Prénom M. Mme Mlle
 Adresse N° Tél.
 Code postal Commune
 Né(e) le Profession E.mail
 situation familiale Marié, vie maritale, pacs Célibataire Divorcé Veuf

Vous certifiez :

- que vous n'avez pas déclaré de litige à un assureur Protection Juridique au cours des 36 derniers mois oui non
- que votre précédent contrat n'a pas été résilié par un assureur de Protection Juridique..... oui non
- Avez-vous connaissance actuellement d'incidents pouvant entraîner notre garantie ? oui non

Si OUI, lesquels _____

Décompte de votre cotisation

Cotisation mensuelle : 5 €

Cotisation périodique _____ € (cotisation mensuelle X nombre de mois correspondant au fractionnement souhaité)

Droits d'adhésion MALJ : + 7 € (montant non dû si vous êtes déjà sociétaire)

La garantie prend effet après acceptation par Nous à la date figurant sur les Conditions Particulières établies sur la base des renseignements recueillis sur la présente proposition au plus tôt le lendemain midi du paiement de la première cotisation. Il en va de même pour toute modification.

Le souscripteur :

• reconnaît avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration par application des dispositions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances,

• dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de la société pour toute information le concernant (loi « Informatique et Libertés » du 06.01.1978),

• déclare avoir pris connaissance des Dispositions Générales MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (modèle DG PJP 01.15).

Conformément à l'article L.112-9-1 du code des assurances, en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de renonciation à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles. Dans ce cas, vous devez notifier la renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception en l'adressant à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA selon le modèle de lettre qui suit : Je soussigné..... (nom, prénom) demeurant..... (adresse du souscripteur) déclare renoncer au contrat d'assurance n°..... (inscrire le numéro) que j'avais souscrit le..... (date).

Le montant de la prime que vous avez réglé vous sera alors intégralement remboursé dans les trente jours à compter de la réception de votre lettre de renonciation par la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA.

Fait à _____

le _____

Signature du Souscripteur (précédé de la mention "lu et approuvé")

DEMANDE DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Prélèvement récurrent

Nom, prénom
 Adresse
 Tél. Mail
 Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

 Code international d'identification de votre banque
BIC (Bank Identifier Code)
 Référence Unique du Mandat - **RUM** (à remplir par le créancier)

(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
 6 boulevard de l'Europe - B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex

Identifiants créanciers SEPA (ICS) **F R 6 9 Z Z Z 4 1 4 8 9 8**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA.

Les parties conviennent d'un commun accord que la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 2 jours avant la date du premier prélèvement effectué. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Point contact pour votre mandat de prélèvement SEPA :

- Information, modification ou révocation du mandat : votre interlocuteur habituel.

- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 03 89 35 49 49 ou sepamalj@assurancemutuelle.com

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande.

DATE
SIGNATURE